



## Mort de Robert Boulin : nouvelle plainte de sa fille

La fille de l'ancien ministre Robert Boulin espère relancer l'enquête sur la mort de son père en 1979, avec le dépôt lundi d'une nouvelle plainte, a appris mardi l'AFP de source proche du dossier. La famille Boulin avait porté plainte pour homicide volontaire en 1983, convaincue qu'il s'agissait d'un assassinat politique et que contrairement à la version officielle, Robert Boulin ne s'était pas suicidé en forêt de Rambouillet, dans les Yvelines, après avoir été mis en cause dans une affaire immobilière à Ramatuelle (Var).

Mais en juin 2010, le parquet général de la cour d'appel de Paris avait refusé de rouvrir l'enquête, décision semblant mettre un point final à ce dossier. Dans sa lettre de refus, citée dans la plainte, le procureur général avait toutefois suggéré d'engager une nouvelle procédure afin de permettre une « nouvelle orientation de l'enquête » vers des faits distincts.

C'est la voie qu'a choisie **Fabienne Boulin-Burgeat** avec sa plainte contre X déposée à Versailles et également révélée par France Inter : elle ne vise pas directement la mort de son père, mais son enlèvement et sa séquestration présumés. Elle s'appuie sur un témoignage recueilli par le journaliste de France Inter, **Benoît Collombat**, auteur de *Un homme à abattre : Contre-enquête sur la mort de Robert Boulin* (Fayard). Ce témoin a raconté en 2013 au journaliste avoir vu le véhicule du ministre conduit par un tiers.

Dans une lettre citée dans la plainte, il se dit prêt à déposer devant un juge et raconte que « le lundi 29 octobre 1979, alors » qu'il quittait « Montfort-L'Amaury pour (se) rendre à Saint-Léger », il reconnaît dans une Peugeot « Robert Boulin assis à la place du passager à l'avant, deux hommes étant avec lui dans le véhicule, l'un à la place du conducteur, l'autre à l'arrière ».

Robert Boulin « a été enlevé et séquestré préalablement à la découverte de son corps le 30 octobre 1979 » et a pu être « détenu et séquestré par des personnes étrangères à son décès », selon la plainte. « Quelques heures avant sa mort, Robert Boulin n'était pas seul dans son véhicule mais accompagné de deux inconnus dont l'un conduisait. Ces deux personnes ne se sont jamais manifestées auprès de la justice. Robert Boulin n'avait pas de rendez-vous prévu. Cette liberté entravée peu avant sa mort est corroborée par d'autres éléments », selon l'avocate de Mme Boulin-Burgeat, **M<sup>e</sup> Marie Dosé**.

La famille ne croit pas à la version officielle du suicide, défendant la thèse d'un assassinat commis parce que Robert Boulin disposait d'informations sur un financement politique occulte.

Pour conclure au suicide, la justice avait notamment retenu les huit lettres envoyées la veille de sa mort par le ministre à des médias et différentes personnalités, dont **Jacques Chaban-Delmas**, ancien Premier ministre. ♦